

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX
AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI (ARB)

PROGRAMME ANNUEL D'ENTRETIEN ROUTIER 2023-2024

PROJET : RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ACTIVITE : REHABILITATION DES FEUX TRICOLORES DE LA MAIRIE DE BUJUMBURA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Date de publication : **03./05./2023**

Date limite de dépôt : **17./05./2023**

I GENERALITES

1. L'Agence Routière du Burundi a reçu du Gouvernement de la République du Burundi sur le budget national 2023-2024, des fonds pour financer le programme d'entretien routier 2023-2024. Elle a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Budget pour financer un contrat de travaux de réhabilitation des feux de signalisation tricolores installés sur 19 carrefours de la Municipalité de Bujumbura.
2. Les travaux prévus au titre de ce contrat comprennent :
 - (i) Etudes diagnostiques des pannes et des besoins en pièces de rechanges et services de réparation ;
 - (ii) Fourniture des pièces de rechange ;
 - (iii) Réparation des installations existantes et installation des pièces de rechanges ;
 - (iv) Mise en service et observation sur une période d'un mois ;
 - (v) Formation de cinq agents de l'ARB et garantir un service après vente.
3. Durée de prestations est de quatre (04) mois calendaires à raison d'un mois par phase.

II HISTORIQUE DU RESEAU DES FEUX TRICOLORES DE BUJUMBURA

4. Les feux de signalisation tricolores ont été installés sur 19 carrefours de la Mairie de Bujumbura, par l'entreprise chinoise, SINOHYDRO TIANJIN, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la RN3 section Mabanda-Nyanza Lac et construction de la route Mugina-Mabanda sous financement de la Banque africaine de développement (BAD), les travaux ont été achevés en 2017.



5. Depuis cette époque, ce réseau pilote qui devrait s'étendre à d'autres villes, telles que GITEGA, actuellement capitale politique, RUMONGE et NGOZI, a connu une dégradation précoce et un dysfonctionnement qui fait qu'aujourd'hui à peine la moitié des 19 carrefours ont des signalisations fonctionnelles et facilitent la tâche de la Police chargée de la régulation de la circulation routière.
6. Dans cette perspective, l'Agence Routière du Burundi a dernièrement effectué une descente. Elle a fait le tour de la capitale afin de s'enquérir de l'état de ce dispositif, et le constat est amer. En effet, la quasi-totalité de ces feux tricolores est dysfonctionnel. Même ceux qui fonctionnent correctement le sont pendant quelques heures de temps. D'autres encore ont été cognés par des véhicules et n'ont pas été réparés ou remplacés.

Par ailleurs, les coupures du courant électrique seraient à l'origine des troubles du système de commande en raison du fait que les feux tricolores fonctionnent en grande partie grâce au courant de la REGIDESO.

Cependant, des plaques solaires sont installés sur des poteaux supportant ces feux, mais ces plaques accumulent l'énergie pour une durée ne dépassant pas six heures de temps au-delà desquelles les batteries deviennent automatiquement faibles.

7. La situation du réseau, d'après le constat non exhaustif se présente comme résumé dans le tableau suivant :

N°	Carrefour	Elements endomagés et/ou defectueux	Quantité
1	BRASSERIE	Balise de sécurité en B.A	12
		Poteau tricolore	1
		Système Backup-Energie solaire batterie	12
2	Lycée. du Lac	Balises de sécurité	8
		Poteau piéton	1
3	Rond Point NDADAYE	Système Backup-Energie solaire batterie	6
4	Place de l'Indépendance	Balise de sécurité	1
5	Station Kati Kati	Balise de sécurité	2
6	RTNB	Poteau tricolore	1
		Balise de sécurité	8
7	Mutuelle de la F.P	Balise de sécurité	6
8	Ecole Internationale	Inverseur convertisseur	1
		Batterie	12
9	U.L de KININDO	Répétiteur	1
10	KANYOSHA Petit Séminaire	Balise de sécurité	2
		Mémoire contrôleur	1
11	Face à Face	Balise de sécurité	3
12	BCB Siège	Balise de sécurité	6
		Câble d'alimentation électrique	25m

13	Palais des Arts	Balise de sécurité	6
14	Marché Central	Balise de sécurité	4
		Feux vert –ligne ouest	1
15	Dimitri-BANCOBU	Balise de sécurité	
16	POLYCEB	Balise de sécurité	4
		Poteau tricolore	1
17	PSR-Mairie	Balise de sécurité	
18	Zone BUYENZI	Balise de sécurité	6
		Poteau tricolore	2
		Répétiteur tricolore	1
		Feux piéton	1
19	ECOBANK Siège	Tout le système complètement détruit	-

III CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, à travers l'Organe d'Exécution du projet, qui est l'Agence Routière du Burundi (ARB), invite par le présent avis, les Firmes ou sociétés, à présenter leur candidature, en vue de réaliser les travaux décrits ci-dessus. Les Firmes intéressées doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les Firmes peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification
9. Les Firmes intéressées, éligibles et qualifiées, pour les prestations demandées, doivent fournir les informations indiquant :
- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi ;
 - Leurs qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des projets similaires et d'envergures analogues dont au moins une prestation en Afrique sub-saharienne ;
 - Les capacités techniques et de gestion du candidat ;
 - La méthodologie proposée pour les prestations et la formation sur au moins trois pages ;
 - Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites ; et
 - Toutes autres informations complémentaires.
10. Une liste restreinte sera retenue à l'issue de la procédure d'évaluation des manifestations d'intérêt. Les firmes retenues sur cette liste restreinte recevront ultérieurement une Demande de Proposition.
11. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et participer à une visite guidée qui sera organisée le 10/05/2023 à partir de 9 heures du matin (Heure de Bujumbura). Les rendez-vous sont pris à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, les jours ouvrables.

12. Les expressions d'intérêt, dont un original et **cinq 5 copies**, accompagnées d'une copie électronique sur Clé USB doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous sous plis fermé, au plus tard le **17.5.../2023** à **9 heures (heure locale)**, et portant expressément la mention «**REHABILITATION DES FEUX TRICOLORES DE LA MAIRIE DE BUJUMBURA**».

Les expressions d'intérêt peuvent également être envoyées sous format électronique pour les firmes qui n'ont pas encore de représentants locaux.

13. L'adresse à laquelle les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés est la suivante :

Agence Routière du Burundi

À l'attention du Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi

Avenue Heha, Quartier Kabondo

B.P. 6675 Bujumbura/ BURUNDI

Tel:(257) 22 22 29 40, Fax: (257) 22 22 09 59

Site web pour plus d'informations: www.agenceroutiereduburundi.bi

E-mail: info@agenceroutiereduburundi.bi

Copie à : pbisekere@gmail.com,

14. La langue de travail sera le **français**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
ROUTIERE DU BURUNDI**

Sylvestre NSANZERUGEZE

